



Questionnaire de valeur locative 2013 - 2016

destiné aux propriétaires d'appartements et de villas

Personnes physiques

Impôt cantonal et communal et impôt fédéral direct

Nom et prénom

Contribuable

Conjoint

N° de contribuable

Situation (adresse)

Commune cadastrale

N° de parcelle

Année de construction

1 Valeur locative de base

1.1 Surface habitable fiscalement déterminante

1.1.1 Surface habitable

1.1.1.1 Méthode simplifiée (uniquement pour les appartements PPE)

Surface habitable selon acte notarié ou cahier de répartition

 m²

./. Réduction forfaitaire pour murs

x 12%

./. m²

Surface habitable

= m²

ou

1.1.1.2 Calcul détaillé

Surface habitable selon plans (remplir le point 8 et reporter le total des mètres carrés)

 m²

1.1.2 Nombre de pièces

pièces x 20m² =

 m²

1.1.3 Surface habitable fiscalement déterminante (m² les plus élevés entre 1.1.1 et 1.1.2)

 m²

CHF

1.2 Valeur locative de base d'après le barème selon la surface habitable

 CHF

2 Type d'habitation

				Coefficient
Appartement PPE:	millièmes:	<input type="text"/>	‰	<input type="radio"/> = 0.80
Appartement PPE duplex, triplex ou en attique:	millièmes:	<input type="text"/>	‰	<input type="radio"/> = 0.85
Appartement dans villa partiellement louée				<input type="radio"/> = 0.90
Maison jumelle ou en ordre contigu				<input type="radio"/> = 0.95
Maison individuelle (moins de 1200 m ²)				<input type="radio"/> = 1.00
Maison individuelle (plus de 1200 m ²)				<input type="radio"/> = 1.05
Coefficient «type d'habitation»				x <input type="text"/> = <input type="text"/> CHF

A reporter en page 2



G-IM09L2

Report de la page 1

CHF

3 Aménagement de l'immeuble

3.1 Points «aménagement»

Isolation:	Mauvaise	<input type="radio"/> 0 pt	Sanitaire: Bain/douche et WC non séparés	<input type="radio"/> 0 pt
	Bonne	<input type="radio"/> 1 pt		Bain/douche et WC séparés
				2 salles de bains et plus
Fenêtres:	Simple vitrage	<input type="radio"/> 0 pt	Cheminée d'agrément:	<input type="checkbox"/> 1 pt
	Double vitrage ou verre isolant	<input type="radio"/> 1 pt		
Chauffage:	Fourneaux	<input type="radio"/> 0 pt	Garage/parking intérieur une place	<input type="radio"/> 1 pt
	Central	<input type="radio"/> 1 pt		plus d'une place
Eau chaude:	Chauffe-eau / individuel (cumulus)	<input type="radio"/> 0 pt	Piscine: Extérieure: moins de 25 m ²	<input type="radio"/> 1 pt
	Service général	<input type="radio"/> 1 pt		25 m ² et plus
			Couverte ou intérieure	<input type="radio"/> 3 pt
			En copropriété	<input type="radio"/> 1 pt
Cuisine:	Sans bloc-cuisine	<input type="radio"/> 0 pt	Tennis: Privé	<input type="radio"/> 2 pt
	Avec bloc-cuisine	<input type="radio"/> 1 pt		En copropriété

Total des points «aménagement» pts

3.2 Coefficient «aménagement»

Appartements	Villas	Coefficient
0 à 3 pts	0 à 3 pts	<input type="radio"/> = 0.75 (très modeste)
4 à 5 pts	4 à 5 pts	<input type="radio"/> = 0.90 (simple)
6 à 7 pts	6 à 9 pts	<input type="radio"/> = 1.00 (standard)
8 à 9 pts	10 à 11 pts	<input type="radio"/> = 1.10 (supérieur à la moyenne)
10 pts et plus	12 pts et plus	<input type="radio"/> = 1.25 (luxueux)

Coefficient «aménagement» x = CHF

4 Vétusté

Selon la date d'achèvement des travaux de construction: Coefficient

- postérieure au 01.01.1981 = 1.10- entre le 01.01.1971 et le 31.12.1980 = 1.00

- antérieure au 01.01.1971

a) état globalement satisfaisant = 0.90b) des réparations importantes sont nécessaires = 0.80Lesquelles? c) bâtiment en très mauvais état (inhabitable) = 0.70Préciser: Coefficient «vétusté» x = CHF

A reporter en page 3



G-IM09L3

5 Nuisances

	Coefficient	
Normal	<input type="checkbox"/> = 1.00	
Aéroport: « Valeur d'alarme (VA) » (courbe rouge)	<input type="radio"/> = 0.70	
« Valeur limite d'immissions (VLI) » (courbe bleue)	<input type="radio"/> = 0.80	
« Valeur de planification (VP) » (courbe verte)	<input type="radio"/> = 0.90	
Autoroute ou voie CFF (moins de 100 mètres sans protection phonique)	<input type="checkbox"/> = 0.90	
Station d'épuration ou d'incinération, usine avec émanations (moins de 1.5 km)	<input type="checkbox"/> = 0.90	
Stand de tir (moins de 1.5 km sans obstacle naturel)	<input type="checkbox"/> = 0.90	
Carrefour bruyant ou route à trafic intense (moins de 50 mètres sans protection)	<input type="checkbox"/> = 0.95	
Coefficient « nuisances » (en cas de facteurs cumulés, multiplication des coefficients entre eux)		x <input type="text"/> = <input type="text"/>

6 Situation générale

	Coefficient	
Mauvaise (peu de soleil et vue très limitée)	<input type="radio"/> = 0.90	
Normale	<input type="radio"/> = 1.00	
Bonne (bon ensoleillement, vue dégagée)	<input type="radio"/> = 1.05	
Vue sur le lac	<input type="radio"/> = 1.10	
Coefficient « situation »		x <input type="text"/> = <input type="text"/>

7 Valeur locative brute

Valeur locative brute 2007 (base 100)

Indexation 2013 x %

Valeur locative brute 2013-2016

Observations:

Annexe(s):

J'atteste (nous attestons) que les indications figurant sur ce questionnaire sont exactes et complètes.

Lieu <input type="text"/>	Contribuable <input type="text"/>	Conjoint <input type="text"/>
Date <input type="text"/>	Signature(s) <input type="text"/>	



G-IM09L4

8 Surface habitable selon plans

Référez-vous au guide, pages 5 et 6

Sous-sol	Nbre de pièces	Dimensions		Prise en compte		Surface habitable
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²

Rez-de-chaussée	Nbre de pièces	Dimensions		Prise en compte		Surface habitable
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²

1er étage	Nbre de pièces	Dimensions		Prise en compte		Surface habitable
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²

Etages supérieurs	Nbre de pièces	Dimensions		Prise en compte		Surface habitable
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²
		m	x	m	x	% = m ²

Total m²

(à reporter aux points 1.1.1.2 et 1.1.2)